

**Convention des Nations-Unies sur les  
accords de règlement internationaux issus de  
la médiation, adoptée à New York**

**Dahir n° 1-22-10 du 15 rejeb 1443  
(17 février 2022) portant promulgation de la  
loi n° 47-21 portant approbation de la  
Convention des Nations-Unies sur les  
accords de règlement internationaux issus de  
la médiation, adoptée à New York  
le 20 décembre 2018.<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2ème paragraphe),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 47-21 portant approbation de la Convention des Nations-Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, adoptée à New York le 20 décembre 2018, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Bouznika, le 15 rejeb 1443 (17 février 2022).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

---

1 - Bulletin Officiel n° 7070 du 29 rejeb 1443 (3-3-2022), p219.

**Loi n° 47-21**  
**portant approbation de la Convention des Nations-Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, adoptée à New York le 20 décembre 2018**

**Article unique**

Est approuvée la Convention des Nations-Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, adoptée à New York le 20 décembre 2018.